



Vos interlocuteurs GRDF

EST

Départements : 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 67, 68, 70, 71, 88, 89, 90

Denis Mecrin

denis.mecrin@grdf.fr

NORD-OUEST

Départements : 02, 14, 27, 50, 59, 60, 61, 62, 76, 80

Bruno Waterlot

bruno.waterlot@grdf.fr

ÎLE-DE-FRANCE

Départements : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Cécile Mousset

cecile.mousset@grdf.fr

SUD-EST

Départements : 01, 03, 04, 05, 06, 07, 13, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74, 83, 84

Thierry Maudou

thierry.maudou@grdf.fr

SUD-OUEST

Départements : 09, 11, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 30, 31, 32, 33, 34, 40, 46, 47, 48, 64, 65, 66, 79, 81, 82, 86, 87

Séverine Eliot Hanse

severine.eliot@grdf.fr

CENTRE-OUEST

Départements : 18, 22, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 53, 56, 72, 85

Cécile Andrieux

cecile.andrieux@grdf.fr

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA MÉTHANISATION

Connectez-vous sur www.grdf.fr pour en savoir plus sur l'accompagnement proposé par GRDF.

Rendez-vous sur www.injectionbiomethane.fr pour préparer votre projet de méthanisation avec injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel. Réalisé avec l'Ademe et l'ensemble des acteurs de la filière biométhane, ce site vous propose toutes les informations techniques, réglementaires et économiques ainsi que la liste des interlocuteurs qui vous accompagneront dans la conception et la réalisation de votre projet.

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



CHOISIR LE GAZ,
C'EST AUSSI CHOISIR L'AVENIR



Méthanisation agricole

GRDF vous accompagne tout au long de votre projet

REF.: 2RDB0518 - PHOTO COUVERTURE: STUDIOVDM - GRDF - CONCEPTION RÉALISATION MISTIGRIS - DÉCEMBRE 2018



Produire du gaz renouvelable, pourquoi pas vous ?

Que vous soyez à la tête d'une petite ou d'une grande exploitation, produire du gaz renouvelable grâce à la méthanisation agricole peut répondre à vos enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Processus permettant de produire du gaz renouvelable, la méthanisation présente de nombreux intérêts pour les agriculteurs. Valorisation des coproduits agricoles, production d'engrais organiques, amélioration de la valeur agronomique des sols, compléments de revenus, la méthanisation agricole peut vous permettre de diversifier vos activités. En outre, elle apporte de la valeur ajoutée à votre territoire et participe à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi de plus en plus d'agriculteurs se tournent vers la méthanisation. Et vous, y avez-vous déjà pensé ? Si ce n'est pas le cas, c'est l'occasion d'en savoir plus avec ce document.



Credit photo : Eric Froter de Bagnoux / CAPA Pictures - GRDF

LA MÉTHANISATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

1 APPROVISIONNEMENT

Les résidus et coproduits agricoles et les éventuels déchets organiques du territoire sont transportés sur le site de méthanisation.



2 MÉTHANISATION

Les intrants sont préparés et introduits dans le méthaniseur. Ils sont mélangés et chauffés. Les bactéries les transforment en biogaz et en digestat (résidu de la méthanisation utilisable en tant qu'engrais organique).



4 VALORISATION

Le digestat peut être épandu sur les terres agricoles et se substituer aux engrais chimiques. Le biométhane est injecté dans le réseau pour une utilisation similaire à celle du gaz naturel : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité, carburant...



3 INJECTION

Le biogaz est épuré et devient du biométhane. Dans le poste d'injection, GRDF odorise et contrôle la qualité du biométhane. Sa pression est ensuite régulée avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel. C'est la mesure du volume injecté qui détermine votre rémunération.



Les avantages de la méthanisation agricole

Devenir un agriculteur-méthaniseur et produire du biométhane, c'est se lancer dans une nouvelle activité créatrice de valeur pour votre exploitation mais aussi pour votre territoire. La méthanisation peut vous permettre de :



- Diversifier et pérenniser votre activité en devenant producteur de gaz renouvelable, seul ou en vous associant à d'autres agriculteurs.
- Bénéficier d'un revenu complémentaire stable au moins pendant 15 ans.



- Produire votre propre engrais organique et inodore, le digestat, et améliorer la valeur agronomique de vos terres.
- Valoriser vos effluents d'élevage et coproduits éventuels.
- Réduire les odeurs liées au stockage et à l'épandage de vos effluents d'élevage.
- Développer des cultures intermédiaires pour alimenter le méthaniseur et profiter des multiples bénéfices environnementaux associés.
- Participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



- Créer du lien avec votre territoire.
- Créer des emplois locaux non-délocalisables.

En tant que producteur de biométhane, vous bénéficiez d'un **tarif d'achat garanti pendant 15 ans et compris entre 64 et 139€/MWh** selon le type d'intrants et la taille de votre installation.

(Tarifs applicables en 2018)



Crédit photo : Grégory Brandel - GRDF

Témoignage



François-Xavier Létang,
agriculteur-méthaniseur
en Ile-de-France
depuis 2014

En quoi la méthanisation vous a permis de pérenniser votre activité ?

J'ai fait le choix de la méthanisation car elle permet une diversification très complémentaire de l'activité agricole. Nous alimentons les méthaniseurs avec la production de la ferme et des cultures intermédiaires. D'un point de vue économique, le tarif d'achat du biométhane garanti pendant 15 ans nous a permis de pérenniser notre activité. D'un point de vue agricole, le digestat est un vrai atout pour l'exploitation.

Comment utilisez-vous votre digestat ?

Le digestat est un engrais organique de très bonne qualité. Il permet un retour au sol de nos cultures intermédiaires, ce qui limite les problèmes d'érosion et de lessivage. Nous épandons le digestat brut en continu, en

remplacement des engrais chimiques. Utiliser du digestat nécessite quelques adaptations. Il est notamment important de bien intégrer le volume de digestat produit dans le plan d'épandage.

Que conseillerez-vous aux agriculteurs qui souhaitent se lancer dans la méthanisation ?

De bien sécuriser leur approvisionnement afin qu'il soit cohérent par rapport à la taille de l'exploitation. De bien s'entourer pour faire les bons choix techniques. Le marché des constructeurs est encore peu mature en France, or il est vraiment important d'acheter des équipements de bonne qualité. Pour cela, il faut rencontrer d'autres agriculteurs, plusieurs constructeurs, des bureaux d'études et se former. Il est également nécessaire de prendre le temps de bien monter son projet.

GRDF vous accompagne tout au long de votre projet de méthanisation

En tant que principal distributeur de gaz naturel en France, GRDF exploite, entretient et développe le réseau public de distribution de gaz dans les communes qu'il dessert. Nous vous accompagnons tout au long de votre projet de méthanisation et d'injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz.

En voici les principales étapes :



Monter votre projet de méthanisation et d'injection de biométhane

Quelles sont les matières organiques valorisables grâce à la méthanisation ?

La méthanisation permet de valoriser vos coproduits agricoles et vos effluents d'élevages. Voici les différents types de gisements qui peuvent être mobilisés pour produire du biogaz :

- Résidus de cultures : cannes de maïs, menues-pailles, fanes de betteraves...
- Cultures intermédiaires.
- Cultures dédiées (en deçà du seuil réglementaire).

- Lisiers.
- Fumiers.
- Herbes de prairies.

Un approvisionnement externe peut venir compléter vos intrants agricoles :

- Déchets verts.
- Biodéchets.
- Déchets de l'industrie agro-alimentaire...

Les chiffres-clés d'un projet de méthanisation agricole

Il existe différents types de projets de méthanisation agricole. Que vous vous lanciez seul, avec d'autres agriculteurs ou des acteurs de votre territoire, voici à titre indicatif quelques exemples de types de projets :

Projet à dominante d'effluents d'élevage	Projet à dominante de cultures intermédiaires	Projet agricole territorial
9 200 t/an d'effluents d'élevage 700 t/an de cultures et déchets d'IAA 77 m ³ CH ₄ /h de débit d'injection moyen <hr/> Statut ICPE: Déclaration Investissement : 3 à 4 millions d'€	7 000 t/an de cultures 2 000 t/an d'effluents d'élevage 91 m ³ CH ₄ /h de débit d'injection moyen <hr/> Statut ICPE: Déclaration Investissement : 3 à 4 millions d'€	7 000 t/an d'effluents d'élevage 5 000 t/an de déchets IAA 2 000 t/an de cultures 140 m ³ CH ₄ /h de débit d'injection moyen <hr/> Statut ICPE: Autorisation Investissement : 5 à 6 millions d'€

Une baisse des coûts de production du biométhane depuis fin 2017

- GRDF baisse les tarifs de ses prestations :
- liées aux postes d'injection (baisse de près de 30%),
 - à l'analyse de la qualité du biométhane,
 - aux études de faisabilité et aux études détaillées.

40% du coût de raccordement des sites de méthanisation au réseau de distribution de gaz naturel peut être pris en charge par GRDF*.

*Sous conditions. Nous consulter.